



Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal  
de la commune de SAINTE-CONSORCE

## Séance du mardi 6 décembre 2022

### Délibération n° 2022-50

**Nombre de membres :**

En exercice : 19  
Présents : 15  
Pouvoirs : 2  
Votants : 17

*Date de convocation du Conseil Municipal :* 2 décembre 2022

*Date d'affichage électronique de la convocation :* 2 décembre 2022

*Secrétaire de Séance :* Marylène CELLIER

**Présents :** Jean-Marc THIMONIER – Pascal DIDELET – Marylène CELLIER - Bertrand GAULÉ – Laurence PAGNON - Franck BAULAN – Nathalie ROUGEMONT - Emmanuel VINCENT– Elisabeth SAGE - Yoann TRICAULT – Magalie NEVEU – Vincent BRUN – David OHANNESSIAN - Caroline VITAL— Julie SABY

**Absent(s) représenté(s) :**

Serge FERRANDEZ a donné pouvoir à Pascal DIDELET – Charlotte PIERRAT a donné pouvoir à Franck BAULAN

**Absents :** Odile BELIER COLLONGE - Thomas RIGAUD

#### ***FONCIER - Acquisitions de parcelles – aménagement chemin du Badel***

Monsieur Bertrand GAULÉ, adjoint à l'urbanisme et à la voirie rappelle le projet d'aménagement de voirie du chemin du Badel mené par la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais, comprenant l'adaptation de la voirie avec la création d'une Voie Centrale Banalisée, permettant aux cycles de circuler sur une voie dédiée, qui reliera la Voie Verte menant à Grézieu-la Varenne, la sécurisation du carrefour avec le chemin du Massenot et le chemin de Cachemouche et la création d'un cheminement piéton sécurisé.

La création de ces aménagements nécessite l'acquisition de parcelles auprès de riverains, afin de limiter les traversées piétonnes le long du chemin du Badel et ainsi sécuriser leur utilisation.

Après tractations avec la propriétaire concernée, il est convenu d'acquérir les parcelles suivantes, les frais notariés et les coûts liés à l'intervention du géomètre étant à la charge de la Commune :

Parcelle	Propriétaire	Lieudit	Surface
B 1421p	DONZALLAZ Céline	MASSENOT	00 ha 02 a 76 ca
B 2010P	DONZALLAZ Céline	Aux grandes terres	00 ha 00 a 97 ca
<b>TOTAL DONZALLA</b>		<b>2.000,00 €</b>	<b>00 ha 03 a 73 ca</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

Votants : 17 – suffrages exprimés : 17 – Abstention : 0 - Pour : 17 – Contre : 0

- Approuve l'acquisition des parcelles
- Autorise le Maire à signer les actes notariés et tous documents afférents
- Dit que les crédits sont inscrits au BP 2022.

Le Maire  
Jean-Marc THIMONIER



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.  
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture